

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
CONVENTION DE
MANDAT

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Convention de
délégation de
maîtrise d'ouvrage
entre la CCCLA et la
commune de
PEYRENS

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER,
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO,
Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Hélène GIRAL, Jean GLEIZES, Sauveur GOMEZ, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES,
Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU,
Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
4 juillet 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PRÉFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Cédric MALRIEU par
Sauveur GOMEZ, René MERIC par Jean GLEIZES, Hubert NAUDINAT par
Jérôme WILTZIUS.

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Claire DARCHY à Nathalie NACCACHE, Priscillia GRANIER
à Bernard GRIMAUD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Régine SURRE
à Brigitte BATIGNE, Marc TARDIEU à Charles PAULY.

Signature

Excusés : Hubert CHARRIER, Bruno POMART.

Secrétaire de séance : Cédric LEMOINE.

Suite à la réalisation des travaux de la Tranche 1 : Grand Rue et Rue de la Croix, la commune de PEYRENS poursuit son opération d'aménagement cœur de village :

- Tranche 2 : Rue Saint-Joseph, rue de l'école et des Oliviers ;
- Tranche 3 : Allée des platanes.

Ces travaux comprennent la réhabilitation du réseau des eaux usées et du réseau d'eau potable qui relèvent des compétences eau et assainissement de la CCCLA.

Pour les contraintes techniques de réalisation des travaux, cette opération ne peut pas être scindée.

Conformément à l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le maître de l'ouvrage peut confier à un mandataire, par convention, l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

Madame / Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de PEYRENS pour les travaux des tranches 2 et 3 qui déterminera les conditions dans lesquelles la CCCLA, délègue à la commune la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de renouvellement des branchements d'eaux usées.

Les montants prévisionnels des dépenses sont :

- Tranche 2 : 5 200 € HT
- Tranche 3 : 6 500 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de PEYRENS pour les travaux de branchements en eau potable.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 9 juillet 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20200717-20200129-DE